

DECISION N°2020-07-09

Le directeur général de l'Agence Française d'Expertise Technique Internationale

Vu la loi n°2010-873 du 27 juillet 2010 modifiée relative à l'action extérieure de l'Etat,

Vu le décret n°2014-1656 du 29 décembre 2014 relatif à l'Agence Française d'Expertise Technique Internationale, notamment son article 11 relatif aux pouvoirs du directeur général,


Vu le décret du 28 novembre 2018 portant nomination du directeur général de l'Agence Française d'Expertise Technique Internationale,

Je soussigné, Jérémie PELLET, dûment habilité en ma qualité de Directeur Général d'Expertise France, donne délégation à

Hervé CONAN, Directeur des Opérations, à l'effet de signer en mon nom, le contrat de Gestion de deux fonds d'appuis d'« Organisation de la société civile » et d'« Insertion professionnelle » du projet CORIM.

Paris, le 1^{er} juillet 2020

Jérémie PELLET
Directeur Général



Spécimen de signature :

Hervé CONAN

Directeur des Opérations

